

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/8/26/Add.2
20 janvier 2006

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba (Brésil), 20-31 mars 2006

Point 26.4 de l'ordre du jour provisoire*

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AGRICOLE

Options en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Dans le paragraphe 7 de sa décision VII/32, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Institut international des ressources génétiques et en tenant compte des travaux en cours, d'engager les consultations nécessaires et d'avancer des options pour examen par la Conférence des Parties à sa huitième réunion en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition dans le programme existant sur la diversité biologique agricole, et de renforcer les initiatives existantes sur l'alimentation et la nutrition, d'accroître les synergies et d'intégrer pleinement les questions de diversité biologique dans leurs activités en vue de concrétiser le but 2 de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement ainsi que tout autre objectif pertinent.

2. A sa dixième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est penché plus en détail sur cette question. Compte tenu notamment du document sur les options en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition qu'a établi le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/10/13) et des informations de base y relatives qu'a fournies la FAO (UNEP/CBD/SBSTTA/10/INF/25), l'Organe subsidiaire a proposé les éléments d'une initiative internationale sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (recommandation X/9, annexe). Dans le paragraphe 5 de la recommandation X/9, il a demandé au Secrétaire exécutif d'organiser une consultation sur la portée de l'initiative proposée, de rassembler des études de cas pertinentes relatives à la diversité biologique, à l'alimentation et à la nutrition, et de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies et le projet du Millénaire afin de mettre en relief le rôle de la diversité biologique dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

3. En réponse à ces requêtes, le Secrétaire exécutif – en collaboration avec la FAO, l'Institut international des ressources phytogénétiques et le Ministère brésilien de l'environnement – a organisé les

* UNEP/CBD/COP/8/1.

12 et 13 mars 2005 à Brasilia une consultation sur les options en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition. Les personnels compétents du Secrétariat, de la FAO et de l'Institut susmentionné ont également entrepris au sein de leurs organisations et de leurs secteurs des activités de collecte d'informations et de sensibilisation, et ils ont présenté l'initiative proposée à des réunions intersectorielles et de haut niveau. Comme le lui avait demandé la recommandation X/9, le Secrétaire exécutif a présenté un rapport intérimaire sur ces activités à la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/11/3/Add.1).

4. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif, en coopération avec la FAO et l'Institut international des ressources phytogénétiques, pour faire une mise à jour des travaux effectués en vue d'accroître les synergies et d'intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans les initiatives d'alimentation et de nutrition existantes, et d'offrir, dans le cadre de ces travaux et pour examen par la Conférence des Parties des options pour une nouvelle initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition,

5. La section II de cette note examine brièvement les liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La section III passe en revue les consultations et les activités auxquelles se sont livrés à ce jour le Secrétaire exécutif, la FAO, l'Institut international des ressources phytogénétiques et autres partenaires compétents pour faire avancer les travaux sur les questions relatives à la diversité biologique, à l'alimentation et à la nutrition. Tirant parti des résultats de ces consultations ainsi que des éléments identifiés par l'Organe subsidiaire dans sa recommandation X/9, l'annexe à la présente note renferme un projet de cadre pour une nouvelle initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.

II. LIENS ENTRE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION

6. Il y a de multiples liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition (voir la figure à la page 8 ci-dessous). La diversité biologique aux niveaux des gènes et des espèces fournit les éléments de base de la nutrition, y compris non seulement l'énergie, les protéines et les graisses mais aussi les minéraux et les vitamines, ainsi que les "non-nutriments" bioactifs (comme par exemple les produits phytochimiques antioxydants). A cet égard, la variété de fruits, de légumes à feuilles et d'autres plantes et algues revêt une importance particulière mais les poissons et autres produits animaux jouent eux aussi un rôle important. La diversité des espèces et variétés d'aliments est en voie de diminution dans de nombreux systèmes alimentaires. Compte tenu des variations intraspécifiques dont fait l'objet le contenu en éléments nutritifs des espèces d'aliments, inverser l'érosion de la diversité biologique agricole pourrait avoir des impacts positifs marqués sur le régime alimentaire, en particulier des pauvres. Les espèces cultivées peuvent être complétées par des espèces sauvages récoltées qui peuvent revêtir une importance particulière pour les communautés autochtones comme pour les communautés pauvres et vulnérables, notamment en période de pénurie des principaux produits de base main staples (saisons maigres ou situations de crise – naturelles ou provoquées par l'homme). La transformation et la commercialisation des espèces sauvages contribuent également aux moyens de subsistance des ménages vulnérables en créant des revenus ou en facilitant l'accès à des aliments riches en nutriments ou à des plantes médicinales financièrement abordables. Outre le rôle qu'elle joue dans le soutien et le maintien de la production vivrière, la diversité biologique, en étayant la diversité alimentaire, a un rôle à jouer dans la lutte contre la sous-nutrition associée à la pauvreté, et des maladies générées par l'obésité qui sont associées à l'urbanisation, dans les pays développés comme en développement.

7. Compte tenu de ces liens, une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition peut contribuer directement à la réalisation du but 2 de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement ("Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim"), et indirectement à la réalisation des objectifs 4 ("Réduire la mortalité infantile"), 5

(“Améliorer la santé maternelle”) et 6 (‘Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d’autres maladies”). En favorisant la conservation et l’utilisation durable des ressources en aliments, l’initiative peut également contribuer à la réalisation de l’objectif 7 (“Assurer un environnement durable”). Dans la mesure où les activités en cours à ces fins sont poursuivies individuellement (et souvent sans être directement liées à la diversité biologique), une initiative cohérente sur la diversité biologique pour l’alimentation et la nutrition laisse entrevoir un meilleur usage des ressources limitées et une lutte contre les causes sous-jacentes de la faim et de la malnutrition en vue d’une amélioration durable des conditions de vie des êtres humains.

8. Dans des documents antérieurs qu’il a établis, le Secrétaire exécutif présente de plus amples informations sur la relation entre la diversité biologique, l’alimentation et la nutrition (UNEP/CBD/SBSTTA/10/13 et UNEP/CBD/IBFN-Consultation/2).

III. RAPPORT SUR L’ETAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE POUR L’ALIMENTATION ET LA NUTRITION

A. Résultats de la consultation de Brasilia sur la diversité biologique pour l’alimentation et la nutrition

9. Organisée par le Secrétaire exécutif, la FAO, l’Institut international des ressources phylogénétiques et le Ministère brésilien de l’environnement, la consultation de Brasilia avait pour but non seulement d’élaborer des idées sur l’objet et la portée d’une initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole de la Convention mais encore d’explorer les moyens d’accroître les synergies et d’intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans les initiatives d’alimentation et de nutrition existantes et ce, en collaboration avec d’autres organisations et leurs initiatives.

10. Les participants à la consultation étaient issus des domaines que sont le développement agricole, l’environnement, la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition et ils représentaient l’Organisation des Nations Unies et d’autres organisations intergouvernementales, des institutions gouvernementales, des instituts de recherche et des établissements d’enseignement ainsi que des organisations autochtones, de la société civile et non gouvernementales. Ils comprenaient des experts présent à Brasilia pour prendre part à la trente-deuxième session du Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition - session qui s’est tenue immédiatement après la consultation – ainsi que des experts brésiliens et des experts désignés par les Parties.

11. Le principal résultat de la consultation a été une Déclaration dans laquelle les participants ont présenté la raison d’être de l’initiative intersectorielle et proposé l’adoption de mesures dans trois domaines clés :

- a) corroborer et promouvoir la prise de conscience des liens qui existent entre la diversité biologique, l’alimentation et la nutrition ;
- b) intégrer la diversité biologique dans les programmes de nutrition, d’agriculture et de réduction de la pauvreté ; et
- c) favoriser les activités qui renforcent l’utilisation durable de la diversité biologique.

La Déclaration identifia également d’autres organisations qu’il faut faire participer à l’initiative, de même que les principales mesures à prendre par la suite.

12. La Déclaration de Brasilia a été incorporée dans la proposition portant création d’une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l’alimentation et la nutrition (voir à la section IV de la présente note). La Déclaration originelle est incluse dans le rapport final de la réunion. ^{1/}

^{1/} Disponible sur : <http://www.biodiv.org/doc/meeting.aspx?mtg=IBFN-01>.

B. Autres activités et consultations

13. A ce jour, les personnels compétents du Secrétariat de la Convention, de la FAO et de l'Institut international des ressources phytogénétiques oeuvrent en étroite collaboration pour faciliter l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les travaux en cours sur l'alimentation, l'agriculture et la nutrition, se livrant fréquemment à des discussions soit en personne (pour ceux qui sont en poste à Rome) soit en recourant à des téléconférences et au courrier électronique, sans oublier bien sûr leur réunion à la consultation de Brasilia. Des discussions ont également été engagées avec du personnel approprié de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

14. Une contribution fondamentale de l'initiative consistera à prouver au moyen de la collecte de données et d'études de cas l'existence des liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition. Dans un premier temps, l'Institut international des ressources génétiques a affecté un membre de son personnel à l'étude des informations que renferment les bases de données nutritionnelles de la FAO (et, plus tard, d'autres bases de données pertinentes) en vue de corroborer l'existence de liens avec la diversité biologique. Les données rassemblées serviront de base à l'établissement d'études de cas comme le demande le paragraphe 5 b) de la recommandation X/9 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Ensemble, l'Institut international des ressources génétiques et la FAO préparent une liste préliminaire d'études de cas qui sera mise à la disposition des organes de la Convention et d'autres processus.

15. La dixième session ordinaire de la Commission intergouvernementale de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est tenue en novembre 2004 à Rome. La Commission y a examiné le document sur la coopération avec la Convention sur la diversité biologique qui a notamment abouti à la décision VII/32 sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition. 2/.

16. La Commission a fait sienne la contribution de la FAO à la création d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition et ce, dans le cadre du programme de travail existant sur la diversité biologique agricole relevant de la Convention. Elle a noté que cela ferait intervenir une coopération avec d'autres organisations comme l'Institut international des ressources phytogénétiques. Entreprise dans le cadre du processus de compilation de la deuxième édition de l'Etat des ressources phytogénétiques du monde pour l'alimentation et l'agriculture, l'étude thématique sur la contribution des ressources phytogénétiques à la santé et à la diversité alimentaire serait un élément important de ce travail.

17. La Commission a demandé au groupe de travail technique intergouvernemental subsidiaire sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de donner à la FAO des orientations sur le meilleur moyen d'aider les pays, sur demande, à établir, rassembler et diffuser des données sur la composition en nutriments de cultivars spécifiques et indiquer la priorité relative à accorder à l'obtention de données sur la consommation alimentaire de cultivars spécifiques. A sa troisième session, le groupe de travail intergouvernemental a recommandé que soit établi un projet de plan d'action sur la composition en nutriments de cultivars spécifiques et les données de consommation, et il a fourni, pour décision de la Commission, les éléments sur lesquels ce plan devrait être axé ainsi que les priorités. 3/

18. Un numéro spécial du *Journal of Food Composition and Analysis* (mars 2006) est en cours d'élaboration par la FAO, qui comprendra 30 documents de base et un commentaire décrivant l'initiative intersectorielle. Ce numéro servira et à collecter les preuves de l'existence d'un lien entre la diversité biologique et la nutrition, et à le promouvoir.

19. La question de la diversité biologique et de ses liens avec l'alimentation, l'agriculture et la nutrition a été abordée à un certain nombre de réunions pertinentes depuis la septième réunion de la

2/ Voir <http://www.fao.org/ag/cgrfa/docs10.htm> ; paragraphes 38 et 76 du rapport de la session.

3/ Voir http://www.fao.org/waicent/FaoInfo/Agricult/AGP/AGPS/pgr/ITWG3rd/pdf/P3rep_e.pdf ; paragraphes 28 à 32 du rapport.

Conférence des Parties, y compris plusieurs réunions sectorielles. En juillet 2005, un représentant de la FAO a présenté l'initiative à une réunion des pays de l'Europe centrale et orientale membres du Réseau international des systèmes de données alimentaires (INFOODS) ainsi qu'aux participants à la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius. Les pays membres présent à la réunion des pays de l'Europe centrale et orientale du réseau INFOODS ont fait part de leur soutien pour l'initiative en demandant à la FAO de les aider à générer et intégrer des données sur la composition en nutriments des cultivars et des variétés à l'échelle locale. Cette initiative a également suscité un intérêt au 18^e Congrès international sur la nutrition, qui s'est tenu du 19 au 24 septembre 2005 à Durban en Afrique du Sud et à la 6^e Conférence internationale sur les données alimentaires tenue du 14 au 16 septembre 2005 à Prétoria où il en a été fait mention dans le discours d'orientation.

20. Qui plus est, l'initiative a été présentée à des réunions intersectorielles. La Déclaration issue de la consultation de Brasilia a été distribuée à la consultation sur le rôle de la diversité biologique des plantes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur la faim et la pauvreté tenue les 18 et 19 avril 2005 à Chennai en Inde, qu'avait coorganisée l'Institut international des ressources génétiques. Le paragraphe 7 de la décision VII/32 de la Conférence des Parties et l'initiative ont été mentionnés à l'atelier du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale consacré aux liens entre l'agriculture et la santé qui s'est tenu les 23 et 24 juin 2005 à Washington, D.C. et dont a été l'hôte l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. En outre, la COHAB ("Conférence sur la santé et la diversité biologique") 2005 – Première conférence internationale sur l'importance de la diversité biologique pour la santé humaine tenue du 23 au 25 août 2005 à Galway (Irlande) et coorganisée par la Convention sur la diversité biologique, avait inscrit à son programme des exposés sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition par les chefs et membres du personnel et du Secrétariat de la Convention et de l'Institut international des ressources génétiques.

21. Ces réunions intersectorielles ont donné de multiples occasions de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies et le projet du Millénaire comme le demande le paragraphe 5 c) de la recommandation X/9 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Les participants à la réunion de Chennai ont préparé une déclaration pour lecture au Sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre 2005 à New York. A la COHAB, le Secrétaire général a fait pour sa part une déclaration sur l'importance de la diversité biologique pour la nutrition et la santé. En outre, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a participé à un atelier de réflexion de haut niveau pour l'intégration de l'environnement au-delà de l'objectif 7 de développement pour le Millénaire, atelier organisé les 13 et 14 juillet 2005 à Nairobi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et auquel ont notamment participé des représentants de divers accords multilatéraux sur l'environnement et le Projet de développement pour le Millénaire. Il n'empêche que les messages reliant la diversité biologique à l'alimentation et à la nutrition et, partant, aux objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été reflétés dans le texte final adopté par le Sommet du Millénaire.

22. Le Secrétariat a créé une page Web pour communiquer l'importance que revêt la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition (<http://www.biodiv.org/programmes/areas/agro/food-nutrition/default.shtml>) et il a mis en place sur la Toile un portail protégé par un mot de passe en vue de faciliter l'échange de documents entre les organisateurs de l'initiative sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, les participants à la consultation de Brasilia et d'autres parties intéressées.

23. Enfin, l'Institut international des ressources phytogénétiques, en collaboration avec la FAO et le Secrétariat, propose d'accueillir dans le courant du premier semestre de 2006 une réunion de planification qui serait consacrée à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.

24. A la lumière des consultations et des activités qui ont été décrites en détail ci-dessus ainsi que sur la base des éléments avancés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans sa recommandation X/9, l'annexe à la présente note propose un cadre pour une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition. Ce cadre se

compose de quatre éléments ainsi que d'une raison d'être globale, d'un but et d'une série de considérations générales.

IV. PROJET DE DECISION SUGGERE

25. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter une décision along the following lines:

“La Conférence des Parties :

Rappelant la décision VII/32, paragraphe 7, qui demande au Secrétaire exécutif d'engager les consultations nécessaires et d'avancer des options en vue d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition dans cadre du programme de travail existant sur la diversité biologique agricole de la Convention sur la diversité agricole, et d'œuvrer en collaboration avec les organisations compétentes afin de renforcer les initiatives existantes sur l'alimentation et la nutrition, d'accroître les synergies et d'intégrer pleinement les questions de diversité biologique dans leurs activités en vue de concrétiser le but 2 de l'objectif 1 de développement pour le Millénaire ainsi que tous les autres de ces objectifs,

1. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis au titre de l'accroissement des synergies et de l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les activités d'autres initiatives ainsi qu'au titre de l'élaboration d'options qui ont été présentées dans la note du Secrétaire exécutif sur les options en vue d'une initiative intersectorielle pour l'alimentation et la nutrition (UNEP/CBD/COP/8/26/Add.2) ;

2. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Institut international des ressources phylogénétiques, au Ministère brésilien de l'environnement et à toutes les autres parties qui ont contribué au processus ;

3. *Adopte* le cadre d'une initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition que renferme l'annexe ;

4. *Exhorte* les Parties et autres gouvernements à intégrer les questions touchant à la diversité biologique, à l'alimentation et à la nutrition dans leurs stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, et autres plans et activités nationaux, notamment les plans d'action nationaux pour la nutrition et les stratégies visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

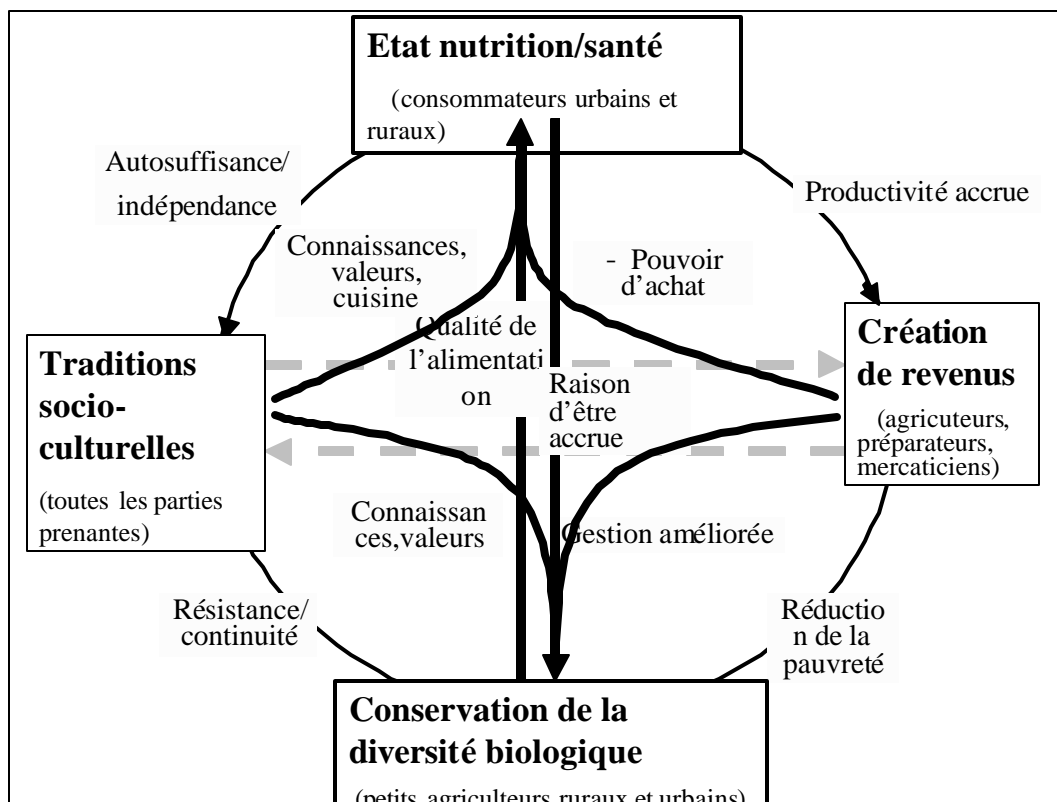
5. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Institut international des ressources phylogénétiques, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre de l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, et de faire rapport sur son état d'avancement à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'intégrer l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition dans le mémorandum d'accord conclu entre la Convention et la FAO, la prochaine fois que ledit mémorandum sera soumis à révision ;

7. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Institut international des ressources phylogénétiques, l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations et initiatives compétentes à, compte tenu

des travaux en cours, mettre en œuvre l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.”

Figure. Synergies au niveau de la population reliant la conservation de la diversité biologique et la nutrition humaine dans les pays en développement



Source : Johns, T. et B.R. Sthapit (2004). Biocultural diversity in the sustainability of developing country alimentation systems . Food and Nutrition Bulletin 25(2): 143-155.

Annexe

**CADRE PROPOSE POUR UNE INITIATIVE INTERSECTORIELLE SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION**

A. Raison d'être

1. La diversité biologique est essentielle pour la sécurité alimentaire et la nutrition, offrant à cet égard des options pour des moyens de subsistance durables. L'intégrité de l'environnement est elle indispensable pour maintenir et créer des options viables pour le bien-être de l'humanité. Les connaissances que l'on possède aujourd'hui justifie l'adoption de mesures immédiates pour promouvoir l'utilisation de la diversité biologique dans les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela neutraliserait la simplification des régimes alimentaires, des systèmes agricoles et des écosystèmes de même que l'érosion des cultures vivrières. Compte tenu des difficultés éprouvées à identifier avec précision des régimes alimentaires optimaux, une variété d'aliments émanant d'animaux et de plantes demeure le choix préféré pour la santé de l'homme. Les systèmes d'alimentation traditionnels fournissent des synergies positives entre la santé de l'homme et celle des écosystèmes tandis que la culture offre un contexte essentiel pour servir de médiateur entre les choix alimentaires positifs.

2. Une initiative interdisciplinaire sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, fondée qu'elle serait sur l'approche par écosystème qui tire le parti maximum de la diversité biologique locale et de l'initiative pour s'attaquer aux problèmes de nutrition aidera les pays et les parties prenantes à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Sans une action urgente qui engage directement les milieux de l'environnement, de l'agriculture, de la nutrition et de la santé, on perdra la diversité biologique et les options positives qu'offre la diversité biologique domestiquée et sauvage pour remédier aux carences en nutriments et au nouveau fardeau des maladies non transmissibles.

B. Objet

3. L'objet global de l'initiative est de promouvoir l'utilisation durable accrue de la diversité biologique dans les programmes qui contribuent à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition humaine, apport à la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (but 2), de l'objectif 7 et des buts et objectifs connexes de manière à pouvoir ainsi sensibiliser davantage les populations à l'importance de la diversité biologique, de sa conservation et de son utilisation durable.

C. Considérations générales

4. L'initiative doit être mise en oeuvre sous la forme d'une initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail existant sur la diversité biologique agricole et elle devrait compléter les activités pertinentes qui en relèvent et relèvent d'autres programmes de travail et initiatives intersectorielles de la Convention. En outre, elle devrait tirer parti d'autres initiatives existantes pertinentes, les renforcer et éviter les doubles emplois.

5. L'initiative appliquera l'approche par écosystème, utilisant des approches interdisciplinaires et intersectorielles pour intégrer les objectifs que sont la santé, l'éducation, agriculture et l'environnement. Dans l'examen des solutions qui pourraient être apportées aux problèmes de l'alimentation et de la nutrition, les activités qui s'inscrivent dans cette initiative seront d'abord axées sur les ressources en diversité biologique des écosystèmes locaux, y compris la diversité existant au sein de chacune des espèces. De même, l'importance culturelle et sociale de l'alimentation – aspect inhérent de l'existence humaine et de l'organisation communautaire – devrait être reconnue comme une force de motivation positive pour des régimes alimentaires et des écosystèmes sains.

6. Au coeur du succès de cette initiative se trouve un attachement à la durabilité. En conséquence, l'initiative devrait appliquer les principes et lignes directrices d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable, y compris dans les programmes de nutrition. Elle étudiera la possibilité qu'ont les marchés locaux et nationaux de se livrer à des échanges commerciaux et de fournir aux consommateurs une plus grande

variété de denrées végétales, et d'offrir à ceux et celles qui produisent des biens fondés sur la diversité biologique une plus grande valeur.

7. Les activités qui relèvent de l'initiative devraient être sensibles aux besoins des communautés et élaborées avec la participation et l'engagement sans réserve de ces communautés. Elles devraient s'efforcer d'accroître la participation des communautés autochtones et locales aux travaux des institutions, programmes et processus nationaux et internationaux tout en cherchant à accroître la coordination entre tous les niveaux. Les activités devraient contribuer à 'l'apprentissage sur le tas' et à la gestion adaptative. Elles devraient être exécutées en conformité avec les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les "directives sur le droit à l'alimentation") adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004. Enfin, les activités existantes devraient être renforcées pour couvrir un programme intersectoriel à vocation plus mondiale sans oublier pour autant les particularités locales et culturelles.

D. Eléments

Elément 1. Développer et documenter le savoir

Objectif opérationnel 1

Corroborer les liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition, et préciser en particulier la relation entre la diversité biologique et la diversité alimentaire ainsi que les liens pertinents entre la santé humaine et la santé des écosystèmes.

Raison d'être

Les preuves que l'on possède actuellement de l'existence de liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition sont suffisantes pour justifier une action immédiate mais il reste à faire un travail additionnel. Le développement et la documentation des connaissances que l'on a de ces liens donneront à l'initiative une solide base scientifique qui permettra de mieux concevoir les activités et de formuler des messages de sensibilisation convaincants sur l'importance de la diversité biologique pour l'alimentation et la santé de l'homme, et du lien entre la santé humaine et la santé des écosystèmes.

Activités

- 1.1 Compiler, examiner et analyser :
 - a) les informations scientifiques et connaissances autochtones et traditionnelles existantes sur les liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition (d'une manière conforme à l'article 8 j) et aux dispositions connexes de la) ;
 - b) les études de cas sur les liens entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition ;
 - c) la valeur de la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition;
- 1.2 Stimuler la création et le rassemblement systématique de nouvelles données ;
- 1.3 Mettre au point, conformément à la décision VII/30, un indicateur (ou des indicateurs) de la diversité biologique aux fins de son (leur) utilisation pour l'alimentation.

Voies et moyens

La FAO et l'Institut international des ressources phylogénétiques seront les chefs de file de la mise en place des éléments concrets de l'initiative. L'Institut international des ressources phylogénétiques travaillera avec la FAO pour accroître l'utilisation, pour cette initiative, des bases de données de la FAO et des informations existantes. Le premier rapport sur l'Etat des ressources génétiques animales dans le monde et le deuxième rapport sur l'Etat des ressources génétiques végétales dans le monde contribueront entre autres ressources à renforcer les éléments concrets nécessaires à la mise en oeuvre et au succès de l'initiative. En outre, la FAO, par le truchement de sa Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pourrait aider les pays à générer, rassembler et diffuser de nouvelles

données sur la composition en nutriments de cultivars spécifiques comme pourraient également le faire les centres internationaux de recherche agricole du GCRAI, par le biais de l'initiative Harvestplus. Un examen des données disponibles servira à identifier où les études de cas approfondies seraient les plus utiles. Sur la base des connaissances rassemblées, la FAO, l'Institut international des ressources phytogénétiques et le Secrétariat pourraient promouvoir, en collaboration avec des partenaires compétents, l'élaboration de l'indicateur ou des indicateurs et activités connexes qui sont décrits dans d'autres éléments de l'initiative (par exemple, la formulation d'une stratégie de communication).

Élément 2. Intégration des questions liées à la diversité biologique, à l'alimentation et à la nutrition dans les instruments de recherche et de politique générale

Objectif opérationnel 2

Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les agendas, programmes et politiques consacrés à la nutrition, à l'agriculture et à la réduction de la pauvreté.

Raison d'être

Les instruments de politique et de recherche existants ignorent souvent l'importance de la diversité biologique et des connaissances y relatives lorsqu'il faut s'attaquer aux problèmes locaux de la faim et de la malnutrition. Dans les études sur la nutrition, les instruments de recherche les plus couramment utilisés regroupent les données alimentaires en grandes catégories, masquant la contribution d'espèces ou de cultivars à la nutrition et à la santé de l'homme. Dans les cadres réglementaires existants, des normes de qualité alimentaire de plus en plus rigoureuses risquent également de contraindre par inadvertance les producteurs d'aliments, limitant la capacité qu'ils ont de fournir aux marchés un éventail d'espèces et de variétés. Les politiques, programmes et projets destinés à favoriser la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire insistent parfois sur la prestation de sources d'aliments de base et de suppléments alimentaires tout en négligeant la valeur des diverses sources alimentaires disponibles localement. Dans ces cas là, la valeur de la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition, en particulier pour les pauvres et les groupes défavorisés, n'est pas pleinement mise à profit. Il sera donc nécessaire d'aborder la diversité biologique dans une optique proactive afin d'encourager les spécialistes et les chercheurs à modifier les approches actuelles et à donner la priorité en matière de recherche et de politique générale à l'examen des questions portant sur la qualité des aliments et non pas tout simplement sur leur quantité.

Activités

2.1 Intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans les instruments de nutrition, notamment les suivants :

- a) Lignes directrices diététiques fondées sur les aliments ;
- b) Analyse de la composition des aliments et évaluations diététiques ;
- c) Plans d'action nationaux pour la nutrition ;
- d) Cadres réglementaires pertinents et législation aux niveaux national et international ;

2.2 Intégrer les questions liées à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition dans les stratégies de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, notamment les suivantes :

- a) Documents sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
- b) Droit à l'alimentation ;
- c) Projets et programmes de sécurité alimentaire, y compris les projets de sécurité alimentaire des ménages, les programmes scolaires et les jardins de famille ;
- d) Action et préparation en cas d'urgence.

Voies et moyens

La FAO, l'Institut international des ressources phytogénétiques, l'OMS et le Secrétariat, selon que de besoin, travailleront avec des partenaires compétents (y compris ceux qui sont identifiés dans la section E ci-dessous) pour faire avancer les activités qui relèvent de cet élément, y compris par le biais de leurs travaux sur l'élaboration de normes et de l'octroi d'un soutien aux pays membres, à leurs organismes chargés de la nutrition et aux services d'encadrement.

Élément 3. Conservation et promotion d'une utilisation accrue de la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition

Objectif opérationnel 3

Neutraliser l'appauvrissement de la diversité des régimes alimentaires humains et des écosystèmes en conservant et en promouvant une utilisation accrue de la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.

Raison d'être

La diversité est progressivement remplacée par l'uniformité des marchés agricoles en particulier et des régimes alimentaires humains en général. Et pourtant, une base de ressources très diverses demeure vitale pour assurer la survie et le bien-être de l'humanité car elle fournit le socle d'adaptation aux conditions en évolution constante (y compris les changements dont fait l'objet l'environnement). La promotion de l'utilisation accrue de la diversité biologique permettra de contribuer à l'amélioration de la santé et de la nutrition des êtres humains tout en offrant des possibilités de diversification des moyens de subsistance et de création de revenus, sans oublier la préservation des traditions et connaissances socio-culturelles locales. Ensemble, ces résultats peuvent servir à réduire la pauvreté, fournissant des sérieuses incitations au maintien et au renforcement des activités de conservation de la diversité biologique à de multiples niveaux.

Activités

- 3.1 Conservation et utilisation durable de la diversité génétique des cultures et des animaux, y compris les parents sauvages des animaux et plantes domestiques ;
- 3.2 Conservation et utilisation durable des espèces négligées et sous-utilisées ;
- 3.3 Promotion des potagers, forêts agricoles et autres systèmes de production génétiquement divers qui encouragent la conservation *in situ* de plasma germinatif ;
- 3.4 Conservation et utilisation durable des ressources à l'état sauvage, y compris celles qui favorisent la viande de brousse et la pêche, notamment en maintenant des stocks viables d'espèces sauvages pour une consommation durable par les communautés autochtones et locales ;
- 3.5 Promotion, conservation et utilisation durable d'une diversité biologique importante associée aux systèmes agricoles, forestiers et aquicoles à tous les niveaux ;
- 3.6 Identification et promotion d'espèces actuellement sous-utilisées ou susceptibles d'offrir une valeur à l'alimentation et à la nutrition humaines ;
- 3.7 Soutien aux formes traditionnelles de production alimentaire des communautés autochtones et locales, conformément à l'article 8 j) et aux dispositions connexes de la Convention ;
- 3.8 Identification et mise en place d'incitations pour la diversification des cultures et la création de marchés de cultures alimentaires biodiverses, notamment au moyen de la vulgarisation, de la formation, de la tarification, de la distribution des facteurs de production, de l'édification d'infrastructures, du crédit et de la fiscalité ;
- 3.9 Protection et promotion des marchés respectueux de la diversité biologique en traitant les questions de réglementation.

Voies et moyens

La plupart des activités qui relèvent de cet élément seront exécutés dans le cadre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique agricole et du Plan d'action mondial de la FAO pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture dont les activités 2, 4, 11 et 12 en particulier pourraient faire avancer les activités de l'initiative pour la conservation et la diversification des ressources génétiques végétales. Les mesures prises en application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (en particulier du but 9) contribueront également à la conservation de la diversité génétique végétale. Pour ce qui est des activités liées au marché, l'activité 14 du Plan d'action mondial favorisera la création de marchés pour les produits alimentaires biologiquement divers. En outre, il existe des possibilités de coopération avec l'Initiative BioTrade de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour, entre autres choses, fournir une assistance technique et créer des conditions d'action propices. Les activités envisagées pourraient être mises à l'essai au moyen de projets pilotes dans quelques pays et ce, afin d'évaluer leur efficacité et de mettre au point des approches.

Elément 4 – Sensibilisation du public

Objectif opérationnel 4

Sensibiliser le public aux liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition de même qu'à l'importance de la conservation de la diversité biologique pour réaliser les objectifs de santé et de développement.

Raison d'être

Les programmes et politiques de diversité biologique peuvent être rendus plus utiles pour les décideurs et les parties prenantes, et plus efficaces sur le terrain en expliquant clairement les liens cruciaux qui existent entre la diversité biologique et le bien-être de l'homme. Lorsque les populations rurales se rendent compte que la diversité biologique a une plus grande valeur grâce à ses impacts positifs aussi bien sur le revenu que sur la santé, il est vraisemblable qu'elles seront davantage incitées à la préserver et à la protéger. De surcroît, les questions de la production alimentaire liées à la nutrition et à la santé peuvent servir à mobiliser les consommateurs urbains comme ruraux qui sinon peuvent ne pas être motivés par les arguments environnementaux ou éthiques avancés en faveur de la durabilité de l'agriculture. Les questions alimentaires peuvent alors servir à rétablir les liens entre la production locale et la consommation mondiale, et entre les riches et les pauvres.

Activités

- 4.1 Elaboration d'une stratégie de communication ainsi que de publications apparentées et autres matériels pour être en contact avec le grand public, les décideurs, les communautés locales et les milieux de la nutrition, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement ;
- 4.2 Convocation d'ateliers nationaux et régionaux pour faire prendre conscience des liens qui existent entre la diversité biologique, l'alimentation et la nutrition, et des activités menées à l'appui de ces liens.

Voies et moyens

Les activités de sensibilisation seraient intégrées dans le programme de travail de la Convention sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ainsi que dans les activités connexes de la FAO, de l'Institut international des ressources phyto-génétiques, de l'OMS et d'autres organisations compétentes. Les activités qui relèvent du but 14 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes favoriseraient plus encore l'exécution de cet élément.

E. Partenaires et initiatives clés

8. La FAO, l'OMS, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), le

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Université des Nations Unies (UNU) et d'autres organisations intergouvernementales sont encouragés à inclure les questions relatives à la diversité biologique dans la mise en œuvre de leurs programmes et stratégies, sans pour autant qu'ils se limitent aux suivants :

- Plan d'action mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (établi à l'aide du projet du Millénaire du Secrétaire général) et, en particulier, son plan d'action contre la faim ;
- Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO ;
- Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé ; et
- Evaluation internationale de la science et de la technique agricoles au service du développement.

9. De même, les gouvernements et d'autres institutions nationales et internationales, l'Union internationale des sciences de la nutrition, le Conseil international pour la science (CIUS) et d'autres associations de recherche et d'enseignement, les organisations et mouvements de la société civile, y compris le 'Slow Food Movement' (Mouvement en faveur d'une alimentation lente) , les organisations des communautés locales et des peuples autochtones ainsi que le secteur privé sont encouragés à contribuer à l'initiative.
